



N°5 - Les règles de prophylaxie



Association pour le Développement de l'Apiculture en Alsace



La prophylaxie est l'ensemble des mesures propres à prévenir l'apparition, à enrayer le développement et à poursuivre l'éradication des maladies contagieuses. Voici les principales mesures à mettre en place :

Mesures d'hygiène générale

- Propreté du matériel, du rucher et de la tenue de l'apiculteur (voir la FICHE TECHNIQUE 6 DESINFECTER SON MATERIEL)
- **Lutte efficace contre l'infestation par Varroa** (respect de la réglementation et des bonnes pratiques de lutte, décrites en pages 32 et suivantes du Memento de l'apiculteur).
- En hiver : ruche isolée par le haut, aérée par le bas, exposée au soleil, à l'abri de l'humidité et des vents dominants.
- En été : éviter l'exposition directe au soleil surtout si le toit est mal isolé. Pendant les périodes de sécheresse, placer des abreuvoirs d'eau propre près des ruchers.

Contrôle régulier du nid à couvain

- **Au printemps et en fin d'été : visite systématique de toutes les ruches.** Observer chaque face de chaque cadre à la recherche de symptômes (se référer aux FICHES TECHNIQUES 1 « VISITE SANITAIRE D'UN RUCHER : MODE D'EMPLOI » et 9 « DIAGNOSTIQUER LES MALADIES DES ABEILLES »).
- Le reste de la saison, visites libres de toutes les colonies ou de quelques-unes prises au hasard.
- Visite systématique de toute colonie douteuse du point de vue sanitaire (observation au trou de vol ; ruche qui s'affaiblit, etc.).

Maintenir les bonnes conditions

- Choix d'un site doté de **fortes ressources alimentaires** et apports de nourriture (sirop ou pollen) pour pallier aux périodes de creux entre deux miellées ; éviter les zones à forte concentration en ruchers.
- **Réaction immédiate envers les colonies jugées faibles**, souffrant de carences alimentaires et/ou évoluant dans des environnements défavorables : ces colonies sont plus vulnérables aux maladies. L'apiculteur se doit de réagir (déplacement, nourrissement, renforcement, ...).
- **Lors des transhumances** : les colonies populeuses ne doivent pas souffrir. Placer une hausse (vide de miel) afin de permettre mouvements et de ventilation. Préférer transhumer « ruches ouvertes » si cela vous est possible.
- **Remplacer les reines qui ne sont plus satisfaisantes** (ponte trop faible, couvain en mosaïque, sensibilité avérée à certaines maladies...). Cela favorise des ruches fortes et prévient ainsi l'apparition de maladies. Il est également utile de changer les reines des colonies les plus infestées en varroa (les « têtes à poux du rucher ») par des reines sélectionnées sur le comportement de nettoyage.

Soins aux jeunes colonies

- La préparation d'essaims/nucléus est un moment « clé » car on manipule à cette occasion plusieurs rayons de couvain. Profitez de ce travail pour s'assurer systématiquement de la santé des ruches dans lesquelles on prélève du couvain.
- **Les jeunes colonies sont fragiles** : assurez-vous de les constituer suffisamment fortes ; apporter leur du sirop ; ne leur donnez pas de cadres douteux, potentiellement porteurs de maladies !
- **Surveillez les essaims capturés**, qui peuvent provenir d'une colonie infectée (contrôles réguliers pendant minimum 1 mois).

Gestion des cadres et de la cire

- **Renouveler chaque année 1 cadre sur 3.** Les vieux rayons accumulent saletés et agents pathogènes (ils deviennent bruns foncés ou noirs). L'accumulation des cocons rend les abeilles plus petites.
- **Réduisez les échanges de cadres entre les ruches** (égalisation des colonies, etc.).
- **Ne pas laisser traîner de vieux cadres** sur le rucher ou dans les « pièges à essaims ». Brûlez-les ou fondez-les.
- **Ne jamais utiliser de cadres contenant du couvain mort** (cela paraît évident, mais est constaté sur le terrain) !
- **Se méfier des cadres bâtis provenant d'autres ruchers** (lors d'achats de ruches par exemple).

Éviter le pillage

- Ne pas laisser de cadres de miel « à nettoyer » ou matériel souillé de miel à portée des abeilles.
- **En périodes de disette, éviter de visiter les colonies.** Évitez de nourrir les colonies pendant la journée ; attendre le soir quand les butineuses sont rentrées. Si vous ouvrez les ruches, ne pas laisser de cadre hors de la ruche trop longtemps.
- Réduire l'ouverture des ruches contenant des essaims, des nucléus ou des colonies faibles.
- **Mieux vaut prévenir que guérir !** Ne jamais laisser « se débrouiller » une colonie faible ou orpheline. Avec le temps elle s'affaiblit, peut devenir malade et finalement se faire piller (contamination des ruches voisines).

Nourrissement : le miel est un important vecteur de spores d'agents pathogènes.

- N'utiliser que du miel/du pollen de votre **propre production** (et provenant de ruches en bon état sanitaire).
- Réservez son usage aux cas particuliers (nourrissement des ruches élèveuses par exemple).
- L'automne, préférez le sirop ou le transfert direct d'un rayon de provision, d'une ruche lourde vers une ruche trop légère.

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole - a.ballis@alsace.chambagri.fr
Chambre d'agriculture de région Alsace

Siège et Site du Bas-Rhin
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM - 67013 STRASBOURG Cédex
téléphone : 03 88 19 17 17 □ fax : 03 88 83 30 54

Site du Haut-Rhin
11, rue Jean Mermoz - BP 80038 - 68127 STE CROIX EN PLAINE
téléphone : 03 89 20 97 00 □ fax : 03 89 20 97 01

mail : direction@alsace.chambagri.fr Site internet : www.alsace.chambagri.fr

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h OPE.COS.ENR.14- Version du 09-12-2015